

FOOT



# Vienne



hebdo

N° 484 – Vendredi 5 novembre 2021

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS

**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51

**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 6 et Dimanche 7 novembre 2021**  
National 3  
R1 – R2 – R3  
Seniors D1 à D6  
U19R1  
U18R1 – R2  
Coupe U17

**Mardi 9 novembre**  
Formation arbitres auxiliaires

**Mercredi 10 novembre**  
Commission Sportive  
Commission de Discipline

## SOMMAIRE

Partenaire..... p. 2  
Avis aux clubs ..... p. 3  
Avis aux arbitres ..... p. 13  
Avis aux éducateurs ..... p. 14  
Commission Sportive..... p. 16  
Documents divers ..... p. 21

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JEAN-MICHEL MINGOT  
7 PLACE DE LA MAIRIE  
86410 VERRIÈRES  
05.49.42.71.56

## TOURNOI INTERDISTRICT



## FORMATION PSC1

**1ERE SESSION**

**LE SAMEDI 27 NOVEMBRE**

## ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

**AVANT**

**LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE**

## CONVOCATION A VENIR

*Save  
The  
Date*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DISTRICT**  
**SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021**  
**À LENCLOÎTRE**



## PARTENAIRE

### Vos devis MMA



Auto



Santé



Habitation



Pro

L'agence d'assurance MMA à VERRIERES (86410) répondra à toutes vos questions sur les produits MMA (assurance auto et autres véhicules ; assurances vie et mutuelle santé ; assurance maison, appartement ; assurance scolaire ; assurance prêt immo ; multirisque pro ; couverture des locaux commerciaux ; responsabilité civile professionnelle ; garantie décennale)...

### Notre agence

L'Agence de Verrières existe depuis 1960.

Elle a été dirigée par Raymond Audoux dès sa création jusqu'au 31 décembre 1994.

Arrivé en septembre 1990 comme salarié, je suis devenu Agent Général en janvier 1995.

La Compagnie représentée était WINTERTHUR Assurances, Compagnie Suisse de 1960 à 2003, date à laquelle elle a vendu son réseau à MMA

Christel et Tracy m'accompagnent à la gestion.

Nous formons une équipe "familiale" dévouée à nos fidèles clients.



[Tout savoir sur l'agence](#) ▾

### Notre équipe



**Jean Michel MINGOT**

**Agent Général**

Agent depuis 1995, je suis à votre disposition pour satisfaire vos besoins d'assurances.

Particuliers, professionnels, santé, placements etc...

Assureur partenaire des Fédérations départementales de chasse de la Vienne et de la Charente.

Agence de proximité, je suis au plus près de mes clients, j'effectue les visites de risques afin d'adapter au mieux vos garanties.

[> Contactez-moi](#)



**Christel LANGER-BOUHET**

**Collaboratrice d'Agence**

Je suis à votre disposition pour tous vos projets, particuliers, professionnels : auto, habitation, santé, placements et protection de la famille

Je gère également la comptabilité.

[> Contactez-moi](#)



**TRACY COUVRAT**

**Collaboratrice**

Je suis à votre écoute pour tous vos projets de particulier et de professionnel

[> Contactez-moi](#)



## AVIS AUX CLUBS

### FORMATION PSC1

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

Dès à présent, nous vous informons que la première session aura lieu le **samedi 27 novembre 2021** dans les locaux du District.

Vous trouverez le dossier d'inscription dans le mail transmis par zimbra le 27/10/2021.

Pour les personnes intéressées, merci de renvoyer le dossier avant le 20 novembre 2021 à l'adresse mail suivante : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

(le nombre de place est limité à 10 personnes par session)

### DESIGNATION D'UN REFERENT ARBITRAGE

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine impulse actuellement, au sein des clubs départementaux et régionaux, la mise en place d'un référent en arbitrage.

Nous vous encourageons vivement à doter votre club d'un Référent. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un ancien arbitre, mais également d'un de vos dirigeants motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée.

Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

Nous vous prions de bien vouloir compléter le coupon-réponse envoyé par zimbra le 28/10/2021 dès que vous aurez trouvé la personne adéquate et nous le retourner par retour de mail à l'adresse : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr) **avant le 20 novembre 2021**.

Une réunion de formation pour les clubs régionaux et départemental 1 sera organisée dans les plus brefs délais afin d'assurer la formation pratique de votre candidat et/ou de votre référent déjà nommé. La formation pour les autres clubs départementaux sera assurée à partir de la saison 2022-2023.

### PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
  - Licences
  - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes



## ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Vous trouverez l'organigramme général club en version PDF sur notre site et en version PWPT envoyé via ZIMBRA à compléter avant le **vendredi 3 décembre prochain.**

## LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

- Protection de l'enfance : **mercredi 10 novembre - 18h**
- Présentation des dispositifs FAFA Equipement et Transport 2021-2022 : **jeudi 18 novembre : 18h**

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

## ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

## FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE

Deux sessions ont été programmées :

**MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 07 novembre)**

**MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 05 décembre)**

Les lieux de ces formations dépendront de la situation géographique des inscrits. Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.

La durée de la formation est de 3 heures (2h de formation et 1h d'examen au maximum). Le lieu de la formation sera déterminé en fonction de la répartition géographique des inscrits.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre Auxiliaire est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'Arbitre Officiel.

Il permet également à un club de D5 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).



## LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour. Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire. Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation. Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu. La durée de ce Label est de 3 ans. Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfFv4\\_CWYq2PIN-CHjgnml6mKA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfFv4_CWYq2PIN-CHjgnml6mKA/viewform)

## DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**

## RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNÉES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet.** De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).



## TABLEAU DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT – MAJ DU 30-09

1/3



### Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ; - Un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé négatif de moins de 72 h ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. <a href="http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions">http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions</a>
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.  Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.  Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.  Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire.  Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).  
 Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Senior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées.
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

\* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 <sup>re</sup> personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.



## PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19

# PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

### Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

#### Qui peut vérifier ?

✓	Référent COVID	✗	Délégué <b>officiel</b> : supervise sans contrôler !
✓	Educateur du club	✗	Arbitre de la rencontre

#### Quand ?

✓	Au moment du contrôle des licences
---	------------------------------------

### Cas de figure possibles après vérification des Pass

✓  
Après vérifications, tous les joueurs inscrits sur la FMI sont en règle avec le Pass Sanitaire.

✗  
Non présentation d'un ou de plusieurs Pass Sanitaire(s) valide(s).

#### SITUATION 1

Insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide (moins de 8 joueurs pour le foot à 11).

Perte de la rencontre par forfait pour l'équipe, ou les deux équipes (si la deuxième équipe est également dans ce cas), étant dans cette situation. Jusqu'au 15/11, ces forfaits ne sont pas comptabilisés dans les forfaits totaux conduisant au forfait général de l'équipe.

#### SITUATION 2

Refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans Pass.

Le club refusant de jouer doit indiquer explicitement les raisons du refus sur la Feuille de Match. Le club du ou des joueurs n'ayant pas présenté de Pass valide(s) perd la rencontre par pénalité.

La rencontre se joue

La rencontre ne se joue pas







## LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14<sup>e</sup> édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

### Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

### Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



## PROTCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégués de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.



**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE  
SANITAIRE FFF**

**TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF**

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre  
juridique de l'application du Pass Sanitaire)**



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

**VENDREDI 26 NOVEMBRE – BEAUMONT SAINT CYR**

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

### DATE RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE

La date retenue pour le rattrapage du test physique des arbitres départementaux qui aura lieu au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS) est le **samedi 06 novembre prochain**. RDV à 8h30 pour début des tests à 9h00.

La convocation a été envoyée à tous les arbitres n'ayant pas réussi leur test physique à ce jour.



# AVIS AUX EDUCATEURS

## FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



### Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

\* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

**TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF**



## BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

## GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

## DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 03 novembre 2021  
Procès-verbal n° 10

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Excusé** M. Didier DANIEL.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 09 sans modification.

\*\*\*\*\*

## DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

\*\*\*\*\*

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J</u> 1 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1)   Verrières (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1)   Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1)   Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3)   Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	B	11	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4)   Montamisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3)   Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1)   Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le	
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)   Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21	



## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

**sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés**

## JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86  
Adriers  
Antran  
Availles en Châtellerault  
Biard  
Boivre  
Brion St Secondin  
Cernay St Genest  
Châtellerault Portugais  
Châtellerault SO  
Chauvigny

Fontaine le Comte  
Jardres  
Jaunay Marigny  
Leigné sur Usseau  
Ligugé  
Lusignan  
Mignaloux Beauvoir  
Montmorillon  
Nouaillé Maupertuis  
Oyré Dangé

Poitiers 3 cités  
Poitiers Asac  
Poitiers Cep  
Sèvres Anxaumont  
Smarves Iteuil  
Sommières St Romain  
St Benoît  
St Savin St Germain  
Stade Poitevin  
Vouillé

## DEPARTEMENTAL 1

**Match n° 23701662 : Migné-Auxances (2) – Verrières (1) du 31/10/21**

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

## DEPARTEMENTAL 3

**Match n° 23703059 : Migné-Auxances (3) – St Savin St Germain (2) en poule B du 17/10/21.**

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 08 du 20/10/21.

Réclamation sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Migné-Auxances susceptibles d'avoir participé au championnat régional U19 le week-end précédent (09/10/21) contre Champcevinel Ent (1).

Jugeant en premier ressort,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Migné-Auxances lequel n'a pas formulé d'observations,

Considérant qu'une équipe de jeunes n'est pas considérée comme supérieure à une équipe Senior, en championnat.

Considérant que l'équipe **de Migné-Auxances (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires

**Par ces motifs dit la réclamation non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38€) seront débités au club de St Savin St Germain.

**Dossier classé.**





## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702353 : Montmorillon (4) – Bonnes (1) en poule C du 31/10/21**

Courriel du club de Montmorillon (30/10/21 à 14h34) signalant le forfait de son équipe.  
3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement de Bonnes (1)).  
Amende de 41€ au club de Montmorillon.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Montmorillon (4) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

### **Match n° 23702608 : Biard (2) – St Benoît (3) en poule E du 24/10/21**

Feuille de match papier reçue.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23702612 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 24/10/21**

FMI transmise tardivement.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 5

### **Match n° 23757982 : Thuré Besse (2) – Cenon / Vouneuil (3) en poule B du 31/10/21**

Match arrêté à la 79<sup>ème</sup> minute (sur FMI) le match ne pouvant se poursuivre (nombre de joueurs sur le terrain inférieur à 8).

Match perdu par pénalité à l'équipe de Cenon / Vouneuil (3) avec 0 but à 17 pour en donner le gain à l'équipe de Thuré Besse (2).

Amende de 32€ au club de Cenon sur Vienne (frais de dossier).

### **Match n° 23758083 : Coussay les Bois (1) – Ozon (3) en poule C du 26/09/21**

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 10 novembre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 23758114 : Leigné sur Usseau (2) – Pleumartin / La Roche Posay (2) en poule C du 31/10/21**

Courriel du club de Leigné sur Usseau (30/10/21 à 18h38) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement de Pleumartin / La Roche Posay (2))

Amende de 31€ au club de Leigné sur Usseau.

### **Match n° 23758108 : Châtelleraut C9 (1) – Leigné sur Usseau (2) en poule C du 24/10/21**

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 09 du 27/10/21.

#### **Evocation**

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Châtelleraut C9 (1), de joueurs U17 (licence n° 2546922326, 9602318973, 9603660807 et 9603660837) non qualifiés (non surclassés, article 73.2.a des RG de la FFF).

Compte tenu du forfait général de l'équipe de Châtelleraut C9 (1), **la Commission décide de classer le dossier.**

### **Match n° 23758116 : Châtelleraut SO (4) – Châtelleraut C9 (1) en poule C du 31/10/21**

Courriel du Délégué officiel de la rencontre M. Dominique GIRAUD (31/10/21 à 16h07) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Anfan BACO (02/11/21 à 14h45) signalant le forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) pour manque d'effectif.

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (avec déplacement de Châtelleraut C9 (1)).

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Anfan BACO (36,89€) sont à la charge du club de Châtelleraut C9.

Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.



Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Châtelleraut C9 (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

**Match n° 23758245 : Sillars (1) - Nouaillé (4) en poule D du 30/10/21**

Courriel du club de Nouaillé (30/10/21 à 17h53) signalant le forfait de son équipe.  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Nouaillé (4) (sans déplacement)  
Amende de 31€ au club de Nouaillé.

**Match n° 23758248 : Vallée du Salleron (1) – Nieuil l'Espoir (4) en poule D du 31/10/21**

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (31/10/21 à 10h38) signalant le forfait de son équipe.  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Nieuil l'Espoir (4) (sans déplacement)  
Amende de 31€ au club de Nieuil l'Espoir.

**Match n° 23758510 : Lusignan / Coulombiers (3) – Sèvres-Anxaumont (3) en poule F du 31/10/21**

Courriel du club de Lusignan (30/10/21 à 15h03) signalant le forfait de son équipe.  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Lusignan / Coulombiers (3) (sans déplacement de Sèvres-Anxaumont (3))  
Amende de 31€ au club de Lusignan.

## DEPARTEMENTAL 6

**Rappel :**

La Commission n'a toujours pas reçu les informations demandées au club d'Aslonnes à recevoir avant le **mercredi 10 novembre 2021** (dernier délai) :

**Match n° 24014954 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 17/10/21**

Courriel du club d'Aslonnes (18/10/21 à 10h25) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission a reçu les renseignements de la part du club de Smarves Iteuil.

La Commission demande au club d'Aslonnes

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres et du délégué
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

**Match n° 23901780 : Poitiers 3 cités (1) – Châtelleraut SO (1) en poule B du 09/10/21 remis le 30/10/21**

Courriel du club de Châtelleraut SO (29/10/21 à 14h24) pour signaler le forfait de son équipe.  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (1) (sans déplacement)  
Amende de 10€ au club de Châtelleraut SO.

**Match n° 23901807 : Gati-Foot (1) – Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) en poule D du 25/09/21 remis le 30/10/21**

Courriel du club de Val de Boutonne (29/10/21 à 09h30) pour signaler le forfait de son équipe.  
2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) (sans déplacement)  
Amende de 10€ au club de Val de Boutonne.

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23758652 : Stade Poitevin (3) – Nieuil l'Espoir (2) du 31/10/21 en Départemental 2 poule B.

**DIVERS****Courriel du club de Dissay :**

Pris note.

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE****Rencontre du 31/10/21**

- **Dossier classé :**

Départemental 5 : Match n° 23758511 : Vouillé (2) – Smarves Iteuil (2) en Départemental 5 poule F  
Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24€

**Rencontres du 24/10/21**

Match n° 23702612 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule E  
le 31/10/21 à 01h50

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 10 novembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF.



## DOCUMENTS DIVERS

### CONVOCATION STAGE U15 GARCONS

# Sélection « 86/79 » U15 Garçons



### CONVOCATION OFFICIELLE

**DESTINATAIRES :** joueurs U15 du District de la Vienne nés en 2007 retenus en Sélection du « Poitou Vienne/Deux-Sèvres » (cf. liste ci-dessous).

Chaque joueur retenu est convoqué le :

**SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021**

**à 9h15**

**directement au terrain synthétique de la Ligue à PUYMOYEN (16400)**

Planning des rencontres :

- 10H30 : Sélection « Poitou » (79+86) contre la Sélection des « Charentes » (17+16)

- 14H : Sélection « Poitou » (79+86) contre la Sélection du « Limousin » (19+23+87)

- 17H : Sélection « Poitou » (79+86) contre la Sélection de la « Gironde »

Cette opération régionale vise à déterminer ceux qui seront retenus en stage de Ligue U15 du 22 au 23 décembre 2021.

Chaque joueur devra se munir :

- de ton PASS SANITAIRE ou d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72H

- de ton équipement complet de footballeur

Ton déjeuner sera pris en charge et tu seras libéré à l'issue de la dernière rencontre (18H).

Liste des 7 joueurs convoqués :

CHÂTELLERAULT S.O.C : CHASSEPORT Kylian, LEGHRIB Aymen, VALLEE Clément  
STADE POITEVIN F.C : ZEBEU Enzo, VETAULT Luca, HAMMADI Mathis et  
CHASSAIN Célian

En cas d'absence, merci de prévenir IMPÉRATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94  
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)



Lieu de RDV au terrain synthétique de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine à 9H15 le samedi 6 novembre à PUYMOYEN

L'encadrement de cette journée sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF LFNA 79





## ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

# Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Département 1</b>  (1x14) en 20/21  Pour  (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>Département 2</b>  (2 x12 )  24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
<b>Département 3</b>  ( 2 x 12 et 1 x 13 ) 37 équipes Pour (3 x12 ) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 <sup>①</sup>	-11 <sup>②</sup>	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
<b>Département 4</b>  (5 x12)  60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
<b>Département 5</b>  ( 6 x12 )  72 équipes	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Département 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Département 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>Département 6</b>	monte en Département 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Département 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

## Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

<b>Vient de Régional 2</b>		0	1	2	3	4	5
<b>Départemental 1</b>  (1x12) en 21/22  Pour  (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
<b>Départemental 2</b>  (1x8)  Pour  (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1